

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six,  
Le 7 avril à 20 heures 30,  
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,  
Dûment convoqué le 25 mars 2026,  
S'est réuni à la mairie sous la présidence de  
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Étaient présents : Fabienne POUZET, Thierry PIGANEAU, Virginie FAVIER,  
Louis-Marie MERCERON, Pierre ABRIAT, Bertrand QUINTARD,  
Catherine PINEAU, Gaëtan GUERIN, Eric ZANNI,  
François GUILLOT, Christelle MACKE, David BRACONNEAU,  
Stéphane MARTIN, Cécile THOMAS, Anne Claire AUGEREAU,  
Rebecca DOLCI et Charlotte PAILLA

Nombre de conseillers  
Municipaux en exercice : 19  
Présents : 18  
Votants : 19  
(dont 1 pouvoir)

Absente excusée : Caroline MITONNEAU qui a donné pouvoir à Cécile THOMAS

Secrétaire : Virginie FAVIER

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent  
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 9 avril 2026

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

**RÉVISION DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN LOCAL AU**  
**PRIEURÉ AVEC L'ASSOCIATION « LES EXPLORATEURS »**  
**(délibération n° 2026-04-05)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,  
Vu la convention de mise à disposition d'un local au prieuré, entre la commune  
d'Azay-le-Brûlé et l'association « Les explorateurs », en date du 7 octobre 2024,

Considérant le montant du dédommagement estimé à 85 € par mois pour les frais  
d'électricité,

Considérant que la communauté de communes Haut Val de Sèvre n'a pas étudié la  
subvention de fonctionnement qu'elle accorde habituellement à l'association « Les  
explorateurs »,

Considérant la demande de remise gracieuse par l'association « Les explorateurs » du  
dédommagement à la commune représentant 85 € par mois,

Le conseil municipal, par un vote unanime accepte la remise gracieuse du  
dédommagement de l'association « Les Explorateurs », soit 85 € jusqu'à l'attribution  
de la subvention par la communauté de communes Haut Val de Sèvre, et décide de  
mettre les crédits correspondants en place jusqu'au 31 décembre 2026, ce qui  
représente 765 € de subvention.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,  
Virginie FAVIER